

# Esquisse pour le devenir du quartier Saint-Médard

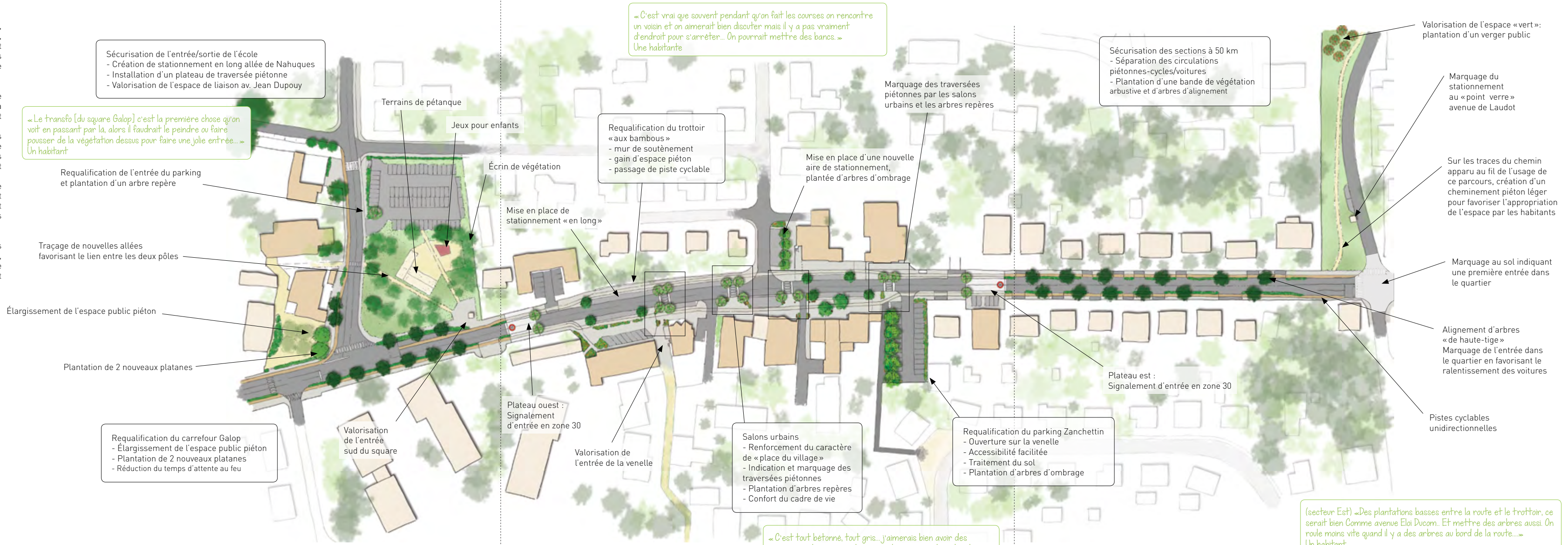
## LE DEVENIR DE SAINT-MÉDARD

Plus qu'un simple aménagement d'espaces publics, le projet de requalification du quartier Saint-Médard, à travers cette première étape de réaménagement du pôle commercial, propose un renouveau des pratiques du territoire, notamment des modes de circulation.

L'organisation de l'espace offre plus de place au piétons et aux cyclistes tout en respectant la présence des véhicules motorisés et en conservant un nombre équivalent de places de stationnement. Par la valorisation des venelles et de leurs accroches à la piste cyclable de l'avenue de Villeneuve, il s'agit de rendre plus confortable le réseau de cheminements doux et d'encourager les déplacements piétons et cyclistes.

Les salons urbains, petits oasis de l'espace piéton, proposent diverses assises et permettent repos et rencontres. Ils soulignent également le fonctionnement du lieu en accompagnant les entrées de venelles et les traversées de l'avenue.

Ce projet, conçu au cours de l'année passée par les participants, habitants, commerçants, techniciens, élus et paysagistes, vise ainsi à améliorer le cadre de vie et le devenir du quartier en associant confort des mobilités et des espaces de vie sociale.



## LE PÔLE GALOP

Le square Galop sera Sécurisé et mis en valeur de manière à constituer un trait d'union affirmé entre le pôle commercial et le pôle culturel. Il sera agrémenté d'un nouvel espace de vie (boulodrome, jeux pour enfants), et traversé par de nouveaux cheminements piétons. Les plantations (arbres, arbustes) seront densifiées. L'entrée de l'école sera sécurisée, et de nouvelles places de parking implantées sur l'allée du Château de Nahuques. Le parking sera enfin réorganisé, et son entrée revalorisée (plantations).

## L'AVENUE

Sur la partie Ouest, la vitesse sera limitée à 50km/h. Des arbres d'alignement seront plantés le long de la voirie. Les circulations piétonnes, cycles et voitures seront clairement séparées. Côté automobile, un nouveau calibrage des durées des feux permettront de rendre le trafic plus fluide. La réduction de l'emprise de la voirie, face au comité des fêtes, libérera un espace de vie supplémentaire et permettra le prolongement du mail de platanes actuel (placette).

## LA «PLACE»

Un des objectifs principaux de l'aménagement du pôle commercial est d'affirmer son caractère de «place de village». Pour cela, la vitesse y sera limitée à 30km/h. Des plates-formes surélevées, à l'est et à l'ouest, marqueront l'entrée dans cet espace et réduiront la vitesse des voitures. Sur l'ensemble du centre, la chaussée et les trottoirs seront au même niveau, pour uniformiser l'espace, marquer un contraste avec les autres secteurs et favoriser les circulations piétonnes. Des «poches» de stationnement seront créées ou affirmées des deux côtés de l'avenue de Villeneuve («Zanchettin», la poste, «épicerie/boulangerie» et «cuisiniste/boulangerie»). Des places de stationnement en long, dans le sens de circulation, prendront place des deux côtés de l'avenue de Villeneuve. Une réduction de la largeur de la chaussée permettra de libérer de l'espace et créer des parvis confortables devant les commerces. Quatre traversées piétonnes, marquées par des arbres-repère et de l'éclairage, seront aménagées. Au droit de ces traversées, en lien avec les venelles, des salons urbains seront aménagés. Ces espaces de vie et de rencontre, seront végétalisés et agrémentés de mobilier.

## L'AVENUE

Un carrefour surélevé et coloré pour ralentir la circulation sera aménagé au croisement de l'avenue du Vignau, pour sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes et marquer l'entrée dans le quartier. Dans le square, une circulation sera créée vers le Nord, de même qu'un verger collectif public et deux places de stationnement pour le récup'verre. Le rétrécissement de la voirie libérera de l'espace pour des plantations d'alignement, des pistes cyclables et des trottoirs surélevés.